

**EPAGE du bassin versant de la Grosne**

5 place du Marché  
71250 CLUNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

**Délibération n° 25-2021**

<u>Nombre de membres</u>	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Absents :	7
<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation :	04/10/2021
Date d'affichage :	

Le quatorze octobre deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à la mairie de JALOINY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

**Etaient présents** : GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, LAPALUS Pierre.

**Etaient absents** : PROTET Christian, LABULLE Marc, THEVENON René.

**Etaient excusés** : FARENC Jean-François, PONCET Guy, BURTEAU Gilles.

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

**OBJET : ADHESION AU GIP e-bourgogne**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 notamment son article 3 – II,
- **Vu** le décret n°2007-1804 du 20 décembre 2007 relatif aux groupements d'intérêt public pour le développement de l'administration électronique
- **Vu** l'arrêté du 28 janvier 2008 du Préfet de la Région Bourgogne portant approbation de la convention constitutive du GIP e-bourgogne
- **Vu** la délibération en date du 27 avril 2007 de l'Assemblée générale de l'association de préfiguration adoptant le statut juridique du GIP,

Il est proposé à l'EPAGE du bassin versant de la Grosne d'adhérer au groupement de commandes e-bourgogne

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprise, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.
- **DESIGNE** Monsieur MARTINOT Rémy, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur DUPARAY Alexandre, en tant que membre suppléant.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention constitutive.
- cette adhésion prendra effet à la date de publication de l'arrêté préfectoral approuvant la convention constitutive du GIP.
- **AUTORISER** le transfert des marchés publics en cours, du Groupement de commandes coordonné par le Conseil régional de Bourgogne vers le GIP d'administration électronique e-bourgogne lorsque que celui-ci le demandera.

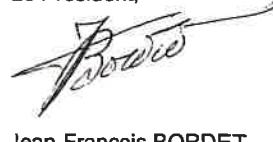
Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le : **22 OCT. 2021**  
et publication du : **29 OCT. 2021**

Le Président,

EPAGE DU BASSIN  
CLUNY  
71250  
VERSANT DE LA GROSNE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Jean-François BORDET

EPAGE DU BASSIN  
CLUNY  
71250  
VERSANT DE LA GROSNE